



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 1er octobre 2024, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #6 - Éric Trudel

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #5 - Michel Turcot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présent Monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2024-10-177

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024
- 4 - MOT DU MAIRE
- 5 - INFORMATION PUBLIQUE - Calendriers
 - 5.1 - Présentation du calendrier de fin d'année des séances publiques et d'information et du calendrier des séances 2025
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CORRESPONDANCE REÇUE
 - 7.1 - Demande de commandite - École secondaire de Saint-Charles
 - 7.2 - Demande d'appui financier - Coop Santé des Monts de Bellechasse
 - 7.3 - Demande d'appui financier - CEPLAC
 - 7.4 - Demande de commandite - Centre d'études collégiales de Montmagny
 - 7.5 - RÉSOLUTION - Contribution déficit OMH / Année 2023 (AJUSTEMENT)
- 8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION
 - 8.1 - EMBAUCHE PERMANENTE - Travaux publics
 - 8.2 - RÉSOLUTION - Décision face au renouvellement à titre de mandataire SAAQ
- 9 - FINANCES
 - 9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de septembre 2024
 - 9.2 - Financement et subventions
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de septembre 2024
 - 10.2 - RÉSOLUTION - Demande d'approbation projet de lotissement, rue Principale
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de septembre de la sécurité publique
 - 11.2 - RÉSOLUTION - Autorisation de signature d'une entente avec Fourrière Canine et de signature d'un bail de location du 359-B, boul. St-Pierre
- 12 - TRAVAUX PUBLICS



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 669-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2024-10-178

2024-10-179

2024-10-180

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de septembre 2024 des travaux publics

13 - LOISIRS

13.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de septembre 2024 du service des loisirs

14 - LÉGISLATION

14.1 - ADOPTION - Amendement du règlement de zonage 2024-008

15 - VARIA

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 - DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 - INFORMATION PUBLIQUE - Calendriers

Monsieur le maire présente le calendrier de fin d'année des séances publiques et d'information afin que la population puisse se planifier pour être présent de même que le calendrier 2025 des séances du conseil et des comités.

5.1 - Présentation du calendrier de fin d'année des séances publiques et d'information et du calendrier des séances 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir le calendrier des séances du conseil, avant le début de chaque année, en fixant le jour et l'heure de début de chacun ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

- **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, qui se tiendront tous les premiers mardis du mois, à 19h30, dans la salle communautaire située au 104, rue du Foyer à Saint-Raphaël ;
- **QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1).

7 janvier 2025	4 février 2025
4 mars 2025	1 ^{er} avril 2025
6 mai 2025	3 juin 2025
8 juillet 2025	5 août 2025
2 septembre 2025	7 octobre 2025
4 novembre 2025	2 décembre 2025
9 décembre 2025	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

Aucune

Questions du public par courriel / courrier:

Aucune

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point couvre les demandes directement adressées au conseil municipal

7.1 - Demande de commandite - École secondaire de Saint-Charles

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de « l'école secondaire de Saint-Charles » demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de financement de l'album;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée permet un plan de visibilité dans l'album et permet le financement des activités liées aux finissants 2025;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué par le passé à cet organisme étant donné que certains résidents y dirigent leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle pour l'album des finissants de l'école secondaire de Saint-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-181



N° de résolution
ou annotation

2024-10-183

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2024-10-184

7.2 - Demande d'appui financier - Coop Santé des Monts de Bellechasse

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de la Coop de santé des Monts-de-Bellechasse demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de financement annuelle;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est de 2000\$ afin de maintenir les services de proximité;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas contribué par le passé à cet organisme étant donné que la municipalité continu de maintenir la pression pour l'ouverture d'une la clinique de Saint-Raphaël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **DE NE PAS** accorder une contribution de 2000\$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle pour la Coop de santé des Monts-de-Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 - Demande d'appui financier - CEPLAC

Monsieur Morin présente la demande d'aide financière du CEPLAC, explique le rôle du CEPLAC et leur demande qui est similaire aux années antérieures. Il profite de l'occasion pour aviser les membres des informations fournies par l'organisme notamment, le procès-verbal de la dernière assemblée, les états financiers et les rapports des tests de la qualité de l'eau du lac. Monsieur Morin suggère d'accepter la demande d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE REMETTRE** une aide financière de 2500.00\$ tel que demandée par le CEPLAC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 - Demande de commandite - Centre d'études collégiales de Montmagny

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant Centre d'études collégiales de Montmagny demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de bourse des finissants;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée permet de promouvoir les études et l'engagement étudiant;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué par le passé à cet organisme étant donné que certains résidents y dirigent leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** une contribution de 100\$ par étudiant de la municipalité afin de soutenir l'engagement scolaire pour un total de 300\$;
- **DE DÉLÉGUER** un représentant du conseil de la municipalité pour remettre les bourses lors de la remise de l'activité le 22 octobre prochain.



N° de résolution
ou annotation

2024-10-186

2024-10-187

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.5 - RÉSOLUTION - Contribution déficit OMH / Année 2023
(AJUSTEMENT)**

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à défrayer 10% des déficits annuels de « l'OMH des plaines et monts de Bellechasse » ;

ATTENDU la réception d'une demande d'ajustement de contribution datée du mois d'août 2024, d'un montant de 323\$, correspondant au budget révisé 2022-2023 après audition ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

- **D'AUTORISER** le remboursement d'un montant de 323\$ à « l'OMH des plaines et monts de Bellechasse », correspondant à l'ajustement après audit du déficits du budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION

8.1 - EMBAUCHE PERMANENTE - Travaux publics

ATTENDU l'embauche de l'employé #2216, tel qu'il appert à la résolution #2023-09-165 ;

ATTENDU que l'embauche était conditionnelle à une période de probation de trois (3) mois, se terminant le 19 décembre 2023 à titre de pompier pour la municipalité;

ATTENDU QUE le rendement de l'employé #2216 a dépassé les exigences demandées pour le poste et que celui-ci s'est joint par la suite à l'équipe des travaux publics comme saisonnier au printemps 2024;

ATTENDU QUE le rendement de l'employé #2216 a aussi dépassé les exigences demandées pour le poste et que celui-ci est présentement identifié comme relève aux futurs départs à la retraite du service;

ATTENDU QUE l'employé #2216 est un résident de Saint-Raphaël, qu'il reste disponible pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE pour offrir un service adéquat durant l'hiver, la municipalité a besoin d'un équivalent temps plein de 6 et qu'actuellement l'équipe est à 4.5 ETP;

ATTENDU QU'il faut aussi préparer la relève face aux départs à la retraite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ENGAGER** à titre permanent monsieur Antonin Bélanger comme journalier-opérateur aux travaux publics;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.2 - RÉSOLUTION - Décision face au renouvellement à titre de
mandataire SAAQ**

ATTENDU QUE le contrat de gré-à-gré avec la SAAQ se termine le 31 décembre 2024 et qu'un avis de 90 jours est requis;

ATTENDU QUE le souhait de la SAAQ est d'optimiser ses succursales, d'augmenter l'utilisation de sa plate-forme SAAQclic et de redéployer son réseau avec moins de succursales et que celles-ci respectent une distance de



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (416) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

50 kilomètres entre chacune d'elles;

ATTENDU QUE la succursale est à moins de 50 kilomètres de 3 autres succursales (Montmagny, Lévis et Sainte-Claire);

ATTENDU QUE la succursale de Saint-Raphaël a subi une baisse d'achalandage de 46% depuis 2017 et qu'elle est déficitaire depuis à l'exception d'une année;

ATTENDU QUE plus de 72% des clients ne proviennent pas de Saint-Raphaël;

ATTENDU QUE la SAAQ ne fournit plus de ressource en succursale ni de support au recrutement et qu'ils mentionnent qu'il n'est pas viable d'opérer avec seulement un (1) employé considérant les obligations de services, d'heures d'ouverture et de transactions;

ATTENDU QUE selon les projections de transaction à venir, ils n'autoriseraient plus les 35 heures de l'ancien contrat mais 32 heures d'ouverture et que l'horaire devra être approuvé selon les plages d'achalandage et que la réouverture nuirait aux autres succursales en place;

ATTENDU QUE selon l'entente, article 2, alinéa 2.4, toute fermeture de plus de 5 jours consécutifs amène des pénalités comme la suspension de certaines primes de fonctionnement (article 4, alinéa 4.1) et qu'après cinq (5) jours, il est réputé avoir mis fin au contrat selon la clause 1.3.3;

ATTENDU QUE selon ces articles, la SAAQ réclame un montant de 9 463,41\$ pour la période couvrant le 1er janvier au 30 septembre 2024 pour les périodes de fermeture rendant la succursale encore plus déficitaire;

ATTENDU QUE selon l'article 15, alinéa 15.1.1.1 et 15.1.2.3 la SAAQ peut révoquer le contrat et sanctionner la municipalité pour bris d'engagement;

ATTENDU QUE selon la politique gouvernementale d'accessibilité des locaux du gouvernement (article 5, alinéa 5.1.2) et selon notre entente, article 2, alinéa 2.4 applicable à notre local, nous devrions apporter des aménagements conformes, la clause «grand-père» à Saint-Raphaël ne s'appliquant plus.

ATTENDU QUE le local actuel ne permet pas d'aménagements conformes obligeant un déménagement générant une dépense de plus ou moins 100 000\$ non financée par la SAAQ, par une subvention ou par un programme pour la municipalité;

ATTENDU QUE la SAAQ ne manifeste pas d'ouverture à mettre les efforts pour le maintien de l'ouverture ou de souplesse pour répondre aux exigences de notre point de service nous imputant toute responsabilité à titre de mandataire;

ATTENDU les discussions avec la députée de Bellechasse afin de trouver des options de maintien de la succursale ouverte;

ATTENDU les discussions avec la MRC afin de demander des appuis;

Monsieur le maire propose avant de poursuivre dans la résolution, de façon exceptionnelle, de répondre aux interrogations des citoyens et de reprendre la résolution par la suite.

EN CONSÉQUENCE DES ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AVISER** la SAAQ que la municipalité ne désire pas renouveler le contrat au 31 décembre 2024 considérant les exigences actuelles;
- **DE NÉGOCIER** l'annulation des frais imputés à la municipalité;
- **DE MANDATER** le directeur général pour négocier une fin de contrat immédiate (révocation) sans pénalités auprès de la SAAQ afin de limiter les pertes pour les citoyens payeurs de taxes;



N° de résolution
ou annotation

2024-10-188

- **D'ENTREPRENDRE** les discussions pour la démobilisation du local;
- **D'AVISER** le locateur du local du souhait de la municipalité de mettre fin au bail actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 - FINANCES

9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de septembre 2024

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 115 229.00\$ est incluse à la somme des paiements pour le remboursement de taxes gouvernementales;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 227 601.66\$ est incluse à la somme des paiements pour la réparation du garage municipal et que cette somme sera remboursable intégralement à la reddition de compte dans le cadre de la subvention PRACIM;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 11 567.81\$ est incluse à la somme des paiements pour la réparation des stations de pompage des eaux usées et que cette somme sera remboursable intégralement à la reddition de compte dans le cadre du programme TECQ 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses de septembre payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 550 776.72\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 - Financement et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) (139 538\$) - **confirmé**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (4 000 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) (125 000\$) - **confirmée**
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM) (596 000\$) - **confirmée**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (900 000\$) - **confirmée**



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 883-275 / 1-800-463-4578 — M-103

- Programme d'aide à l'embauche d'étudiant, (6 500\$) - **confirmée**
- Fonds d'accessibilité aux infrastructures publics, (200 000\$) - **en attente de la réponse**
- Fonds d'amélioration des infrastructures de loisirs, (82 000\$) - **confirmée**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - **en préparation de dépôt**
- Coup de coeur Desjardins - jardins communautaires, (4 000\$) - **confirmée**
- Programme de soutien aux activités bénévoles (1500\$) - **confirmée**
- Programme emploi vert - embauche d'un étudiant pour l'entretien des parcs (5 062\$) - **confirmée**
- Programme nouveaux horizons (20 000\$) - **confirmé**
- Offre de modules de parc-Prévention de la violence faites aux enfants (15 000\$) – **en attente de la réponse**
- Programme soutien financier pour les espaces culturels (25 000\$) – **en attente de la réponse**
- Programme Soutien financier pour favoriser les activités locales (1 260\$) - **confirmé**
- Programme pour la réussite du français en loisirs (15 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration des routes (16 810\$) - **confirmée**
- Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2024-2025 (750\$) - **confirmé**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 125 000\$) - **confirmé**

L'ensemble des travaux de financement serviront les besoins de la municipalité et de ces citoyens et représentent une contribution potentielle maximale de

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2024 de 8 008 420\$

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de septembre 2024

En septembre, les services municipaux ont émis 29 permis ou certificats dont:

- Permis d'agrandissement: 1
- Permis de rénovation: 10
- Permis de construction: 2
- Certificat d'autorisation d'abattage d'arbre: 2
- Certificat de démolition: 1
- Certificat d'autorisation pour enseigne: 1
- Permis d'addition d'un bâtiment: 1
- Permis de lotissement: 3
- Permis de captage des eaux souterraines: 2
- Permis d'installation septique: 3
- Permis de brûlage: 3

10.2 - RÉSOLUTION - Demande d'approbation projet de lotissement, rue Principale

ATTENDU la mise en oeuvre d'une demande de lotissement en territoire agricole dans le but de créer du développement domiciliaire à Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE pour ce faire, une entente entre le propriétaire ainsi que la Municipalité est nécessaire concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU QUE le promoteur, représenté par Monsieur Gilles Godbout,

2024-10-189



N° de résolution
ou annotation

désire obtenir une approbation de la part de la Municipalité dans le projet domiciliaire, divisé en cinq (5) lots donnant façade sur la rue Principale ;

ATTENDU QUE la municipalité est favorable au développement mais selon certaines conditions ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne participera pas financièrement au projet domiciliaire, ni ne fournira de branchement sans frais de nouveaux services (aqueduc, sanitaires et pluviaux) et que ceux-ci le cas échéant seront facturables selon le règlement de tarifications en vigueur ou selon l'entente avec le propriétaire;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à signer une entente avec le promoteur établissant les exigences, frais et autorisations requises;

ATTENDU QUE selon le projet actuellement présenté, la contribution aux fins de parcs sera applicable et que le montant reste à déterminer;

ATTENDU QUE le lotissement ne pourra être autorisé sans l'accord préalable de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** le lotissement si la CPTAQ y consent;
- **D'AVISER** le propriétaire des conditions et des frais qui seront exigées par la municipalité;
- **DE** collaborer avec le propriétaire afin de signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de septembre de la sécurité publique

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de septembre 2024 du service de sécurité publique.

11.2 - RÉSOLUTION - Autorisation de signature d'une entente avec Fourrière Canine et de signature d'un bail de location du 359-B, boul. St-Pierre

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, a. 1, 2e al.) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement concernant la garde et la possession de chiens sur son territoire (règlement sur la sécurité publique, chapitre 9) ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Raphaël de se rendre conforme à la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Raphaël veut répondre aux demandes de ses citoyens en ce sens ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont eu l'information sur le sous-comité de travail à la MRC sur le sujet et que d'ici à ce qu'une solution soit proposé pour réflexion et décision;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre d'une entreprise locale pour offrir un service répondant aux attentes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

2024-10-190



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (418) 865-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2024-10-191

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer l'entente relative à un service de recensement, de garde temporaire pour les chiens errants et pour l'application règlementaires pour les chiens dangereux;
- **D'AUTORISER** le directeur général à signer au nom de la municipalité un bail de location d'un local au 359-B, Boul. St-Pierre (édifice communautaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de septembre 2024 des travaux publics

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de septembre 2024 du service des travaux publics.

13 - LOISIRS

13.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de septembre 2024 du service des loisirs

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de septembre 2024 du service des loisirs.

14 - LÉGISLATION

14.1 - ADOPTION - Amendement du règlement de zonage 2024-008

ATTENDU QUE la municipalité a permis aux citoyens habiles à voter de signer un registre permettant un référendum qui permettait de modifier ou refuser l'amendement au règlement de zonage;

ATTENDU QU'aucune personne n'a manifesté le désir de modifier ou de refuser les amendements;

ATTENDU QUE le processus référendaire est complété;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël désire modifier la réglementation en fonction des besoins et du développement de son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité prend soin d'établir les impacts potentiels lorsqu'elle modifie son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité recherche à satisfaire sa population dans la mesure où les demandes sont en symbiose avec l'environnement et le voisinage;

ATTENDU QUE la municipalité abroge tout autre règlement précédent à celui-ci concernant le zonage;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël décrète ce qui suit :

Article 1

La grille de spécification pour la zone HA-10 est modifiée afin d'y ajouter l'usage Habitation « Multifamiliale », tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 2

La grille de spécification pour la zone M-28 est modifiée afin d'y ajouter l'usage Commerce et Service « Lave-Auto », tel qu'illustré à l'annexe 2 du



N° de résolution
ou annotation

présent règlement.

Article 3

La grille de spécification pour la zone R-153 est modifiée afin d'y ajouter l'usage Récréation et tourisme « Complémentaire à l'agriculture ».

Article 4

La grille de spécification pour la zone P-32 est modifiée afin d'y ajouter l'usage Habitation « Multifamiliale », tel qu'illustré à l'annexe 4 du présent règlement.

Article 5

Les normes d'implantations sont également modifiées comme suit pour les zones HA-10 et HA-13 :

Marge avant (m) : minimum 2 mètres;

Marge latérale (m) : minimum 2 mètres;

Marge arrière (m) : minimum 3 mètres;

Nombre d'étage : maximum 3 et/ou hauteur maximale de 13 mètres.

Article 5

Le nom de la zone « P-32 » à la grille de spécification est remplacé par le nom de zone « HA-13 ». La modification du nom de la zone est également apportée à la carte du plan de zonage.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi à la publication de celui-ci.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** les amendements au règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - VARIA

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées en deuxième séance de question:

Q: Est-ce que les médailles pour chiens seront remplacées par des micro-puces?

R: Non, pas pour le moment car nous ne possédons pas la technologie pour le faire.

Q: Est-ce qu'un support pour les gens de Saint-Raphaël sera en place pour le service de SAAQ?

R: Nous regardons pour offrir un service d'assistance sur SAAQclic au bureau municipal pour les résidents qui auraient de la difficulté avec le système.



N° de résolution
ou annotation

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

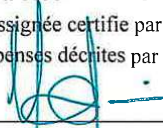
Fermeture à 20H38.


Richard Thibault
Maire


Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.


Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Richard Thibault, Maire

18 - DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

1. Dossiers du maire
2. Dossiers du directeur général
3. **Suivi collège des médecins et suivi SAAQ**
4. Ponts
5. SAAQ